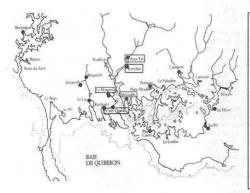
### UN DROIT D'ACCES ANCESTRAL SOUVENT CONTESTE

Les moulins à marée, éléments de notre patrimoine, font partie des charmes et attraits de nos randonnées. C'est pourquoi nous pensons utile de vous les faire mieux connaître en initiant un "tour des moulins": Il commence par le golfe du Morbihan et se poursuivra au fil de nos numéros.



Un moulin à marée fonctionne grâce à l'eau qui s'est accumulée derrière une digue pendant le flot. Cette énergie, libérée pendant le jusant, actionne la roue qui entraîne la meule. Le meunier travaille au rythme des marées, c'est à dire, aussi bien la nuit que le jour.

Répondant aux besoins d'une économie familiale, ils sont de petite dimension (3 paires de meules) et exploités par le meunier, sa famille et pas plus d'un commis ou deux. Un moulin sert deux ou trois communes.

Dédiés uniquement à la mouture du grain, la plupart d'entre eux définitivement cessé tourner entre 1950 et 1960.

Les premiers moulins à marée sont signalés au XIème siècle. En Bretagne, leur construction s'intensifie aux XVIIème et XVIIIème siècles, parallèlement au développement des cultures céréalières sur toute cette frange côtière qui, grâce à l'utilisation du goémon et des amendements marins, va devenir la "ceinture dorée" de la péninsule. L'édification des moulins se poursuit même jusque dans la seconde moitié du XIXème siècle.

Ceci explique l'absence d'homogénéité architecturale, le choix des solutions techniques (nombre et position des roues par exemple) variant considérablement selon les sites et les époques Par tradition, la digue constituait un passage accessible à tous, qui a eu le plus souvent le statut ultérieur de

chemin communal. Devenus désormais propriétés privées, cet accès est aujourd'hui remis en cause par beaucoup de nouveaux propriétaires. Les ACR luttent depuis toujours pour la libre circulation des promeneurs dans ces sites.



Moulin de Coët-Courzo. Construit avant 1547, date à laquelle il passe de la famille de Couët-Courzo à celle du Maignan. Puis cette seigneurie se transmet aux familles Le Han, de Marboeuf, puis, au XVIII siècle à François Giquel du Nédo. Il est vendu en 1795, comme bien national, à François Cauzique, commissaire du peuple, qui se porte également acquéreur du château du Plessis-Kaër et du moulin à vent qui en dépend. En 1830, la famille Mahé en devient propriétaire ainsi que du moulin à vent de Kerouarc'h.

En 1903, un accord intervient entre le propriétaire, qui conserve la propriété de la chaussée, et les Ponts et chaussées qui acquièrent un droit de passage. La chaussée est désormais utilisée comme route.

Le moulin à mer est électrifié en 1937. Il a une grande activité pendant la guerre et a tourné jusqu'en 1959. Il est aujourd'hui transformé en résidence secondaire.

Accessible puisque la route passe sur la digue.



Moulin du Roc'h Du. Ce moulin à mer appartenait à la famille Gouvello de Keroyal. Il a été vendu comme bien national et a tourné jusqu'en 1890

Seul un pan de mur a été conservé, incorporé à un chantier ostréicole.

Accès interdit par le propriétaire, y compris l'approche par bateau



Moulin de Pont Sal. Edifié entre 1851 et 1853 par Jean-Marie Lucas de la Richardière. Lié à l'essor de l'agriculture. Equipé de 8 paires de meules.

Il est devenu une résidence.

Accès interdit par le propriétaire. Digue envahie par le Baccharis.



Moulin de Kervilio.

Bâtiment du XVème siècle possédant un double ieu de roues. Propriété familiale d'un restaurateur de meubles.

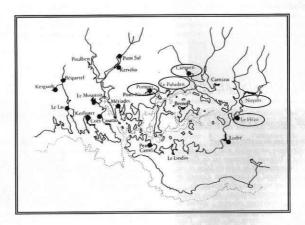
Accessible, la route passant sur la digue.

Moulin de Mériadec. En 1540, Noble et puissante Jacquette de Peillac déclare au roi qu'elle possède "les moulins de Baden, l'un à seigle, l'autre à froment et leur chaussée, étangs, avec leur droit et retenue d'eau salée audessus". Ce moulin a cessé de fonctionner à la fin de la guerre

C'est désormais une résidence secondaire.

Passage sur la chaussée interdit par le propriétaire. Les ACR sont en procès depuis près de quinze ans.







#### Moulin de Pomper.

Situé à Baden, à la limite de la commune d'Arradon, il possède une digue de 70 mètres de long. Au XVème siècle, il appartenait au Duc de Bretagne Jean V qui le donna en 1430 aux chanoines de Vannes comme gage d'une rente de 50 livres. Il a été reconstruit au XVIIIème siècle et se situe au milieu de la digue de son étang de chasse.

Il abrite aujourd'hui un magasin d'antiquités.

Accessible et point de départ d'un sentier piétonnier. Le sentier emprunte la chaussée.

# Moulin de Campen.

A Vannes. Aujourd'hui désaffecté, il a cessé de fonctionner en 1920. A proximité, une autre construction sur servitude piétonne a été autorisée par la municipalité.

Quasi inaccessible du fait de la fermeture de la chaussée et de la destruction du pont de bois qui existait devant les vannes.

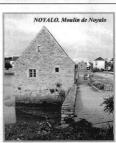




## Moulin du Paluden.

A Arradon. Construit sur une digue au XVIIImen siècle, il dépendait de la seigneurie de Kerrat. Son prix de vente en 2002, après transformation en habitation, n'a pas permis au département de l'acquérir pour en faire un musée.

Accessible, le sentier longe le moulin.



# Moulin de Noyalo

Au lieu dit Kerentrech (village du passage) à Noyalo. Construit au XVIème siècle il a été rebâti en 1992 avec l'aide du Conseil Général. Dans son itinéraire de 1636, Dubuisson-Aubenay en parlait ainsi « Les charrois vont passer par une digue ou chancée à pont et moulins qui est fort étroite et s'appelle passage du Noyalo »

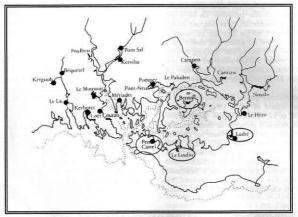
Accessible. La route double l'antique chaussée aujourd'hui réservée aux piétons.



#### Moulin du Hezo

Le Hezo, route de St Armel. Ancienne possession du prieuré du Hezo, il a été reconstruit au XVIIIème siècle. Aujourd'hui transformé en habitation, il avait subi auparavant de nombreuses dégradations, notamment au XIXème siècle.

Accessible, la chaussée, en amont du moulin, a été transformée en route peu passagère.





Moulin de Ludré St Armel



Les importants bâtiments qui constituaient le « moulin de Ludré » ont été construits en 2 temps. Tout d'abord au XIX ème siècle une minoterie qui fonctionnait comme un grand « moulin à marée » et constituait le plus important bâtiment industriel de la presqu'île de Rhuys. En 1913 la minoterie fut acquise par la « compagnie industrielle des varechs » qui construisit de nouveaux hangars et transforma l'activité en centre d'entreposage du varch : désalage, séchage, compostage pour divers usages, emballages, isolation, matelas... L'activité cessa en 1932.

Inaccessible aujourd'hui. Une propriété privée clôturée empêche l'accès mais un contournement serait possible.



SARZEAU. Le Moulin du Lindin





Les moines de saint Gildas de Rhuys, présents sur l'île depuis l'an 1033, construisirent au XVIè siècle un moulin à marée qui resta en activité jusqu'en 1830. Délaissé par les meuniers au début du siècle, il fut restauré dernièrement par une association, permettant ainsi d'admirer la roue de 4 mètres de diamètre actionnée à chaque marée descendante par le mouvement des eaux de la retenue d'un étang situé en aval de 13 ha qui est lui-

même ceinturé par une digue de 350 mètres de long. Accessible : accès à l'île par bateau au départ de Vannes -Conleau ou de Barrarac'h (4 d'heure environ), puis 20 minutes à pied de l'embarcadère

Moulin du Lindin. Sur le pont du Lindin existe une petite construction à l'emplacement d'un ancien moulin à marée. Seules subsistent les fondations de ce moulin qui, comme ceux de Pen Castel et du Hézo, fut la propriété des moines de St Gildas jusqu'à la révolution.

En 1785, ceux-ci perdirent un procès initié contre Amand Gouvello de Keriaval qui voulait construire un moulin à vent près de la croix de Brillac. Prémice de l'abolition des privilèges 4 ans avant la révolution !

Accessible. La digue du moulin est appelée « le pont du Lindin »



marée existe au moins depuis le XIIè siècle. Au XIVè siècle il appartenait au Duc de Bretagne qui l'échangea en 1380 aux moines de St Gildas de Rhuys contre un moulin de Vannes. Il a fonctionné jusqu'en 1921. Le bâtiment actuel qui date du XVIIè siècle est classé monument historique. Propriété du Conseil Général il doit être pris en charge par la commune

Accessible, la route emprunte la chaussée du mo

d'Arzon

Meriadec. Moulin de Baden. Jugement rendu sera-t-il jugement appliqué?

Après 15 ans de procédure et 6 décisions de justice, une décision du Conseil d'Etat met fin à tot possibilité de recours juridique par une ordonnance qui rejette le pourvoi en cassation déposé par l'un des

Reste à ce que la préfecture applique la décision de réouverture de l'accès sur la digue toujours barré par un portail. Le fera-t-elle ?